



POUVOIRS DE POLICE ET RESPONSABILITÉS DES ÉLUS

Objectifs de la formation

Apprendre à identifier les actions et les domaines d'interventions à risque pour les élus locaux et faire le point sur les dernières dispositions en matière de pouvoirs de police.

Mardi 15 Juin 2021

à Marsac sur l'Isle

Maison des Communes
Salle de l'Extension

Durée : 6 heures

De 9h à 12h

De 14h à 17h

Niveau : débutant

Public : élus communaux

Méthode :

- Apports théoriques
- Participation active
- Exercices pratiques
- Document pédagogique remis aux participants

Programme

- **Pouvoirs de police du maire**
 - Administrative
 - Judiciaire
 - Générale
 - Spéciale
- **Transferts de compétences**
- **Responsabilité civile**
- **Distinction entre faute de service et faute personnelle**
- **Responsabilité pénale de l'élu**
- **Infractions intentionnelles et non intentionnelles**
- **Les bons réflexes en cas de mise en cause**

Intervenant : Annick PILLEVESSE

Responsable Service Juridique

Association des Maires de France

UDM 24 Formations

UDM 24 - Maison des communes- Bld de Saltgourde – 24430 Marsac sur l'Isle

Tél : 05 53 02 87 35 - Fax : 05 53 08 69 65

contact@udm24.fr / www.maires-dordogne.fr